

Comment se représente-t-on l'obésité ?

Introduction

La thématique de l'alimentation a été abordée cette année au sein de l'ASPH, avec la mise en place d'un outil favorisant une alimentation saine. En effet, les chiffres liés à l'obésité sont en hausse constante. Déclarée comme pandémie par l'OMS, l'obésité est un des problèmes de santé et de société majeurs du XXIème siècle. En Europe, le nombre de personnes obèses ne cesse d'augmenter et les politiques de santé n'arrivent pas à endiguer ce phénomène.

Les personnes en situation de handicap sont surexposées à ce problème d'excès pondéral. On parle de 1.5 à 2.5 fois plus importante pour les jeunes de moins de 18 ans, et cette prévalence continuera à s'accroître avec l'arrivée dans la vie d'adulte dont le parcours sera plus ou moins complexe (difficultés d'accès à l'emploi, aux soins de santé, au logement, à la vie affective...) ¹.

Nous nous intéressons bien trop souvent à l'obésité sous l'angle médical. Nous nous proposons donc dans cette analyse d'aborder la manière dont notre société se représente l'obésité sur base de ses représentations sociales.

Obésité et surpoids

Si nous nous en tenons à la définition de l'obésité donnée par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), il faut entendre par surpoids et obésité "*une accumulation anormale ou excessive de graisse qui présente un risque pour la santé*"². On distingue les notions d'obésité et de surpoids sur base de l'IMC (ou indice de masse corporelle). On parlera de surpoids lorsque l'IMC se situe entre 25 et 30, et d'obésité lorsque celui-ci dépasse 30³.

¹ Chinalska-Chomat, R., Manh, Y., Ricour, C., (dir.) & Rivas-Branger, J., Obésité & handicap mental : ce n'est pas une fatalité, Institut Médico-Educatif du Centre de la Gabrielle-MFPass, France, 2013, p.5.

² Organisation Mondiale de la Santé. (2015). Surpoids et obésité, En ligne http://www.who.int/dietphysicalactivity/childhood_what/fr/, consulté le 8 décembre 2015.

³ Obésité modérée 30 à 35, obésité sévère 35 à 40, obésité morbide 40 à 50 et obésité massive supérieure à 50. Organisation Mondiale de la Santé, Surpoids et obésité, Aide-mémoire N°311, Janvier 2015, En ligne <http://www.who.int/mediacentre/factsheets/fs311/fr/>, consulté le 12 décembre 2015.

L'OMS considère d'ailleurs l'obésité comme l'un des plus grands challenge en matière de santé de ce siècle. En effet, depuis les années 80, le nombre de personnes obèses a triplé et cela ne cesse d'augmenter. Elle souligne aussi que l'obésité augmente toute une série de pathologies qu'elles soient d'ordre psychique ou physique (risques accrus de maladies cardiovasculaires, de cancers ,de diabète...).

En Belgique, selon l'IWEPS (Institut Wallon de l'Evaluation de la Prospective et de la Statistique), près de 15% de la population de plus de 18 ans souffrirait d'obésité⁴.

L'obésité : une construction sociale ?

L'obésité, dans nos sociétés, est loin d'être un problème uniquement médical, mais réfère surtout à la nouvelle normalisation de la minceur, reflet de la personne en forme, disponible, attrayante, et j'en passe. Cette façon de voir la personne obèse varie selon les sociétés et les époques. Etre en surpoids n'a pas toujours été connoté négativement.

Au XIXème siècle l'embonpoint voir la surcharge pondérale était plutôt valorisée, puisqu'elle révélait une certaine aisance financière, la minceur étant associée à la famine ou la maladie. Notre siècle a donc véritablement inversé les codes qui autrefois normalisaient nos sociétés européennes⁵.

Le statut socio-économique jouera aussi beaucoup, il sera plus acceptable d'être obèse, si vous venez d'un milieu défavorisé que si vous provenez de la classe moyenne. Cette nouvelle division pose de nouvelles questions : l'accès à une nourriture saine est-il le même, le salaire permet-il d'accéder à des produits de qualité ? Nous assistons donc à des qualifications négatives croisées, qui amènent à une stigmatisation plus forte de certains groupes, et à une pression sociale plus élevée sur ceux qui *n'ont aucune raison d'être « en surpoids » puisque n'appartenant pas à des groupes dit « à risques »*⁶.

⁴ Vandenhooft, A., *Population de plus de 18 ans souffrant d'obésité*, (2011)

<http://www.iweeps.be/population-de-18-ans-et-plus-souffrant-dobesite> , consulté le 10 décembre 2015.

⁵.Pequet, S. & Simon, C., *Obésité, les normes en question*: Service éducation permanente Question Santé asbl, . Bruxelles, 2009, p.9.

⁶ FONDS FRANCAIS POUR L'ALIMENTATION ET LA SANTE, *Corpulence, norme et inégalités sociales*, dans *Lettre scientifique n°11*, Conférence du 14 février 2013.

Normes de la minceur dans nos sociétés occidentales

Le concept de norme est une des notions fondamentales en sociologie. La norme, qu'elle soit formelle ou informelle, est un construit social qui définit, dans une société donnée, ce qui est considéré comme « bon », en adéquation à la norme, et ce qui est considéré comme « mauvais », contraire à la norme⁷. De nos jours l'obésité est définie par rapport à une norme pondérale déterminée d'une part par le corps médical (IMC) et d'autre part par les nouveaux canons sociaux et esthétiques de notre siècle qui sont la « **minceur** » et « **l'extrême minceur** »⁸.

Les médias qui reflètent l'image de notre société en sont la preuve. Lorsque les publicitaires veulent représenter une famille idéale, ils choisiront des personnes minces. Le monde de la mode est encore plus impitoyable. Comme on le voit dans la dernière publicité de la très célèbre maison Saint-Laurent, on photographie des mannequins à l'extrême minceur, qui sont censé représenter l'individu idéal⁹. Les personnes en surpoids ne sont pas suffisamment représentées puisque leur corps dérange.

Ces représentations sociales amènent à la stigmatisation¹⁰ des personnes en excès pondéral. Ces individus sont mis à l'écart avec comme conséquence la plus grave, leur exclusion à la participation de la vie sociale, ou tout du moins, à la discrimination de ce dernier dans certaines situations.¹¹. Ce rejet induit bien souvent dans le chef de la personne stigmatisée, une dépréciation de l'image de soi qui entraîne inévitablement une vision négative sur soi et ses capacités et vient justifier le regard porté par la société. Ce rejet, cette exclusion et cette discrimination auront donc des conséquences importantes au niveau social, économique mais aussi psychologique.

Le phénomène de discrimination est bien connu dans le domaine du handicap, mais il en va de même pour les personnes obèses si on en croit W. Cahnman : «*Par stigmatisation, nous signifions le rejet et la disgrâce qui sont*

⁷ Poulain, J.-P., *Sociologie de l'obésité*, Presses Universitaires de France, Sciences Sociales et Sociétés (Ed.), Paris, 2015, pp.12-14.

⁸ Poulain, J.-P., *Sociologie de l'obésité*, pp. 12-14.

⁹AFP, Une publicité Saint Laurent censurée à cause d'une mannequin trop maigre (06/06/2015), pour *Huffingtonpost*. En ligne http://www.huffingtonpost.fr/2015/06/03/yves-saint-laurent-publicite-censure-mannequin-trop-maigre_n_7501846.html, consulté le 10 décembre 2015.

¹⁰ La stigmatisation est un phénomène social qui découle directement du concept socialement intégrer de normes. Elle a été décrite par Goffman comme le processus de mise à l'écart, de dé-crédibilisation voir de discréditation qui fait, d'un individu ne répondant pas à une norme imposée, une personne « anormale, déviante ».

¹¹ Rochedy, A., *Les porteurs de stigmates. Entre expériences intimes, contraintes institutionnelles et expressions collectives*, dans *Sociologie, Comptes rendus*, 2015. En ligne <http://sociologie.revues.org/2701>, consulté le 10 novembre 2015.

associés à ce qui est vu (l'obésité) comme une déformation physique et une aberration comportementale»¹². La stigmatisation mènerait donc à la discrimination et cela dans plusieurs domaines de la vie comme par exemple au niveau de :

- L'accès à l'enseignement;
- L'accès à l'emploi
- L'accès aux soins de santé ;
- L'accès aux transports ;
- La vie privée ;

Au-delà de la discrimination, la stigmatisation peut aussi engendrer un rejet violent ou haineux de la personne « déviante » qu'elle soit obèse, handicapée, âgée... Preuve en est, les tracts distribués en Novembre 2015, dans le métro londonien par « Overweight Haters Ltd » qui prenait pour cible les personnes en surpoids. En substance, outre le fait de les stigmatiser, de les insulter, de les culpabiliser, cette organisation en faisait de nouveaux boucs émissaires responsables entre autre, de consommer une énorme quantité de nourriture alors que la moitié de la planète meurt de faim ou encore d'être un poids pour l'équivalent de la « sécurité sociale » britannique¹³.

En matière de discrimination, c'est le Centre pour l'égalité des Chances qui est compétent, pour traiter des dossiers et des signalements concernant des critères protégés comme le handicap, le sexe, l'état de santé... La notion de surpoids et d'obésité peut donc être rattachée à des critères, protégés par la loi du 10 mai 2007 (dite loi anti-discrimination), comme le handicap, l'état de santé, les caractéristiques physiques ou encore les caractéristiques génétiques. Sur base de ces critères, la loi sera applicable aussi bien sur le plan pénal que sur le plan social (au niveau de l'emploi par exemple).

Pour l'année 2015, le Centre n'a été que très peu sollicité pour des signalements liés au poids. Ces résultats confirment ainsi la tendance dégagée, par l'ASBL Question Santé lors de sa campagne de 2012¹⁴, et qui signale le faible ratio de dossiers liés à ce critère, en comparaison du nombre total de dossiers traités par le Centre. Ce faible nombre de signalements est probablement lié aux préjugés construits autour de la notion de surpoids et d'obésité. Notre société fait de ces personnes en difficulté des citoyens de seconde zone responsables de leur « état ». La discrimination devient donc, dans ce contexte, acceptable et la personne qui en est victime a tendance

¹² Cahnman, WJ., *The stigma of obesity*, dans. *Sociological Q*, 1968, n°9, pp. 283-299.

¹³ Donis, L., *Des cartes insultantes distribuées aux personnes rondes dans le métro*, (1/12/2015), pour 7sur7. En ligne <http://www.7sur7.be/7s7/fr/1518/Sante/article/detail/2542563/2015/12/01/Des-cartes-insultantes-distribuees-aux-personnes-rondes-dans-le-metro.dhtml> , consulté le 08 décembre 2015.

¹⁴ Voyons large, <http://voyonslarge.be/>, consulté le 06 décembre 2015.

à ne pas la signaler. C'est donc bien notre société et notre mode de fonctionnement qui « tronquent » les signalements et qui font que ce type de discrimination, soit sous-représenté et peu reconnu.

Conclusion

Nous pensons que notre société individualiste, de par ses constructions sociales, qui propose un regard unique et ordonné d'un modèle corporel, tend à rejeter l'individu « différent ». Nous nous posons aussi la question du sur-handicap qui pourrait intervenir lorsqu'une personne avec un handicap se retrouve en excès pondéral avec la possibilité de « double discrimination ». Le regard social pourrait être doublement heurté par cette double différence.

Pour toutes ces raisons, nous militons pour plus de sensibilisation et d'éducation sur des thématiques comme l'obésité et d'autres similaires, afin d'éviter toutes formes de rejets. C'est un rôle essentiel du secteur associatif, que celui d'amener une réflexion qui puisse nourrir des processus éducatifs, afin de porter un regard positif et fédérateur sur ces différences qui font d'un individu une personne reconnue et acceptée dans nos sociétés modernes.

Sources

- AFP, Une publicité Saint Laurent censurée à cause d'une mannequin trop maigre (06/06/2015), pour *Huffingtonpost*. En ligne http://www.huffingtonpost.fr/2015/06/03/yves-saint-laurent-publicite-censure-mannequin-trop-maigre_n_7501846.html , consulté le 10 décembre 2015.
- Cahnman, WJ., *The stigma of obesity*, dans. *Sociological Q*, 1968, n°9, pp. 283-299.
- Chinalska-Chomat, R., Manh, Y., Ricour, C., (dir.) & Rivas-Branger, J., *Obésité & handicap mental : ce n'est pas une fatalité*, Institut Médico-Educatif du Centre de la Gabrielle-MFPass, France, 2013, 80p
- Donis, L., *Des cartes insultantes distribuées aux personnes rondes dans le métro*, (1/12/2015), pour *7sur7*. En ligne <http://www.7sur7.be/7s7/fr/1518/Sante/article/detail/2542563/2015/12/01/Des-cartes-insultantes-distribuees-aux-personnes-rondes-dans-le-metro.dhtml> , consulté le 08 décembre 2015.
- FONDS FRANCAIS POUR L'ALIMENTATION ET LA SANTE, *Corpulence, norme et inégalités sociales*, dans *Lettre scientifique n°11*, Conférence du 14 février 2013.
- Organisation Mondiale de la Santé. (2015). *Surpoids et obésité*, En ligne http://www.who.int/dietphysicalactivity/childhood_what/fr/ , consulté le 8 décembre 2015.
- Organisation Mondiale de la Santé, *Surpoids et obésité, Aide-mémoire N°311, Janvier 2015*, En ligne <http://www.who.int/mediacentre/factsheets/fs311/fr/> , consulté le 12 décembre 2015.
- Pequet, S. & Simon, C., **Obésité, les normes en question**: Service éducation permanente Question Santé asbl, . Bruxelles, 2009, 20 p.
- Rochedy, A., *Les porteurs de stigmates. Entre expériences intimes, contraintes institutionnelles et expressions collectives* , dans *Sociologie , Comptes rendus*, 2015. En ligne <http://sociologie.revues.org/2701> , consulté le 10 novembre 2015.
- Vandenhooft A., *Population de plus de 18 ans souffrant d'obésité*, (2011) <http://www.iweps.be/population-de-18-ans-et-plus-souffrant-dobesite> , consulté le 10 décembre 2015.
- Voyons large, <http://voyonslarge.be/>, consulté le 06 décembre 2015.

Date de l'analyse : 02 /12 /2015
Chargée de l'analyse : Marie Frédérick
Responsable de l'analyse : Florence Lebailly